

REGLEMENT FINANCIER ANNEE 2026-2027

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

1/ Contributions et cotisations

Une seule facture annuelle sera établie pour l'année scolaire 2026/2027 qui mentionnera tous les frais liés à la scolarité de vos enfants.

Elle sera consultable sur notre site école directe sur l'onglet « mes documents » fin novembre 2026 ou **envoyée par courrier sur demande**, après que vous aurez choisi définitivement le régime de votre enfant et le nombre de repas par semaine en fonction des emplois du temps.

Cycle	Contribution Familiale	Frais Annexes (*)	Fournitures Scolaires Pédagogiques	Total Annuel
Ecole	1 353 €	130€	85€	1 568€
Collège	1 600€	175€	80€ ou 85€ (option Chinois)	1 855€ ou 1 860€
Lycée	1 615€	365€	Pas de fournitures scolaires pédagogiques	1 980€

Frais de renouvellement durant l'année scolaire :

- Carte de cantine : 13euros
- Carnet de correspondance : 12euros

Païement en ligne à effectuer uniquement sur votre espace personnel école directe.

1.1 Contribution familiale

La contribution familiale fixée annuellement par le Conseil d'Administration est destinée à couvrir les dépenses relevant du caractère propre de l'établissement ainsi que les dépenses de rénovation ou constructions immobilières. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat versé par l'Etat et les Collectivités Territoriales comme les assurances, les impôts et les cotisations que l'établissement doit verser aux différentes structures de l'Enseignement Catholique (Diocèse, Urogec...).

Réductions sur la contribution familiale

Les familles ayant au moins trois enfants scolarisés dans notre établissement, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, hors frais annexes selon le barème suivant :

-50% appliqué sur le troisième enfant

-gratuité à partir du quatrième enfant.

Les parents salariés dans un établissement de l'Enseignement Catholique doivent fournir un certificat de travail de l'année en cours et l'adresser par mail à l'économe : econome@ecpierrefourier.org **avant le 1 novembre 2026, dernier délai.**

1.2 (*) Frais annexes

Ces frais comprennent les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (Ecole Directe), oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais et actes médicaux, pastorale et l'assurance individuelle accident.

La cotisation assurance individuelle accident sera portée sur la facture annuelle.

Cotisation Apel

La cotisation Apel, d'un montant d'environ 26 € pour l'année et par famille permet de financer des actions et projets pédagogiques, sécuritaires ou éducatifs mis en place dans l'établissement.

La cotisation sera portée sur la facture annuelle.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'Apel doivent le signaler par mail directement à l'économe : econome@ecpierrefourier.org **avant le 1 novembre 2026, dernier délai.**

1.3 Demi-pension

Le coût de la demi-pension comprend les coûts des denrées, du personnel, des fluides (eau, électricité, gaz), de l'entretien des locaux, du renouvellement du matériel de cuisine et de la rétribution des surveillants.

Les familles optent pour le régime d'externat ou demi-pension pour leur enfant scolarisé à partir d'un document remis le premier jour de la rentrée scolaire qui est à compléter très rapidement.

Les collégiens disposent d'une carte de cantine utilisable tout au long de leur scolarité pour accéder au self.

La perte ou le vol d'un badge devra être signalé sans délai par l'élève au responsable de niveau, en charge des passages à la cantine. En cas de perte ou de détérioration pour une cause autre que l'usure normale, son remplacement sera facturé au prix de 13.00 euros **à régler par carte bancaire sur votre espace école directe.**

Tarifs de la demi-pension école : prix forfaitaire annuel

Nb de repas Hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Total annuel	328.00€	656.00€	984.00€	1 312.00€
Subvention repas	51.25€	102.50€	153.75€	205.00€
Coût annuel familles	276.75€	553.50€	830.25 €	1 107.00€

Tarifs de la demi-pension collège : prix forfaitaire annuel

Nb de repas Hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine	5 jours fixes/semaine
Coût annuel	316.50 €	633.00 €	949.50 €	1 266.00 €	1 582.50 €

Les options de demi-pension sont prises pour l'année scolaire.

La demi-pension forfaitaire est portée sur la facture annuelle.

La facturation de la demi-pension est proportionnelle aux nombres de jours inscrits pour l'année scolaire.

Les changements de statuts et de jours de cantine ne pourront être obtenus que sur demande écrite directement auprès de l'économat :

- Pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'établissement.
- Au 1er janvier, information à retourner à l'économat au plus tard le 11 décembre 2026 ou au 1er avril de l'année scolaire, information à retourner à l'économat au plus tard le 25/03/2027, pour des changements de convenance personnelle.

Seule une absence de plus de 4 jours consécutifs, avec certificat médical, donnera lieu à un remboursement du coût de la denrée alimentaire au tarif en vigueur d'environ 5.49€ par jour d'absence.

Repas occasionnel : 11.00€ (pour les élèves externes ou pour les élèves demi-pensionnaires déjeunant en dehors des jours fixés et facturés)

Les repas occasionnels doivent être réglés soit :

- par paiement en ligne sur le site Ecole Directe pour créditer le « porte-monnaie cantine » de votre enfant.

- par un chèque à établir à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier à adresser au service Economat

Le détail des passages au self ainsi que le solde est consultable sur le site Ecole Directe dans l'onglet **situation financière « vos porte-monnaie »**.

Chaque famille doit veiller à l'approvisionnement régulier du compte restauration occasionnel de l'élève.

Pour **des raisons médicales (PAI) ou financières** dûment justifiées l'élève apporte son pique-nique. Il sera alors demandé une somme forfaitaire trimestrielle de 110 € couvrant les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

1.4. Etude et garderie du soir

Le choix du forfait annuel est pris pour toute l'année scolaire et porté sur la facture annuelle.

Etude dirigée du soir (pour les élèves des classes primaires). Aucune étude dirigée occasionnelle ne sera appliquée. Les élèves du CP au CM2 seront accueillis de 16h30 à 18h00 à la garderie.

Tarif annuel :

Nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Coût annuel	179.50 €	359.00 €	538.50 €	718.00 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4.98€.

Garderie (pour les élèves des classes maternelles et des classes primaires non-inscrits à l'étude dirigée)

Tarif annuel :

Nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Coût annuel	131.00 €	262.00 €	393.00 €	524.00 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 3.64€.

Pour toute garderie exceptionnelle (maternelle et primaire), il vous sera demandé la somme de **12€ à régler par carte bancaire sur votre espace école directe**.

Etude dirigée du soir (pour les élèves du collège)

Tarif annuel :

Nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Coût annuel	179.50 €	359.00 €	538.50 €	718.00 €

Les familles optent pour les jours d'étude et garderie pour leur enfant scolarisé à partir d'un document remis le premier jour de la rentrée scolaire **qui est à compléter très rapidement.**

2/ Frais d'inscription

2.1 Nouvelle inscription :

Toute nouvelle inscription ne devient définitive qu'après versement d'un acompte de 250€ (déduit de la facture de l'année scolaire suivante) et des frais de dossier de 55€ à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier.

Attention l'acompte reste acquis à l'établissement en cas de désistement de votre part.

2.2 Réinscription 2026/2027 :

L'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire votre enfant si la facture n'est pas acquittée au terme de l'année scolaire 2026/2027.

3/ Modalités de paiement

3.1 Prélèvement bancaire

Les familles souhaitant opter pour ce type de règlement doivent obligatoirement joindre au dossier d'inscription, le mandat de prélèvement SEPA, dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Le prélèvement est renouvelé par tacite reconduction au début de chaque année scolaire sauf avis contraire de votre part formulé par mail à l'économat.

En cours d'année, toutes modifications de coordonnées bancaires devront être transmises à l'Economat avant le 25 du mois, un nouveau mandat vous sera adressé.

Les prélèvements se font de septembre 2026 à juin 2027, au 10 de chaque mois selon les modalités suivantes :

Mois	Montant des prélèvements	Type de prélèvements
Septembre, Octobre, Novembre	185€ par enfant	Forfaitaire
Décembre à juin	Prélèvement de 1/7 -ème du solde de la facture	Réajusté selon l'échéancier de la facture annuelle

En cas d'impayés, le montant du prélèvement rejeté ainsi que les frais de rejet seront à régulariser par chèque auprès de l'économat.

Au bout de deux prélèvements rejetés consécutifs, l'établissement se réserve le droit de suspendre ce mode de règlement.

Autres moyens de paiement :

3.2 Chèques : Les chèques sont à établir à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier avec les références du payeur. Paiement mensuel le 10 de chaque mois.

Mois	Modalités de paiement	Type
Septembre, Octobre, Novembre	3 chèques de 185€ par enfant	Forfaitaire
Décembre à juin	Règlement de 1/7ème du solde de la facture	Réajusté

Paiement au trimestre aux dates indiquées :

Mois	Date	Modalités de paiement	Type
1er trimestre	10/09/2026	1 chèque de 555€ par enfant	Forfaitaire
2ème trimestre	10/12/2026	Règlement de 1/2 de la facture	Réajusté
3ème trimestre	10/03/2027	Règlement du solde de la facture	Réajusté

3.3 Espèces : Le paiement en espèces s'effectue selon la réglementation en vigueur à l'économat uniquement sur rendez-vous.

3.4 Virements : Pour les paiements par virement, merci de contacter le service comptabilité.

3.5 Paiement en ligne sur le site Ecole Directe.